

Informations importantes SIVOM

Changements pour les familles :

L'inscription pour le périscolaire et l'accueil du mercredi se fait par dossier, comme pour les années précédentes.

Après avoir reçu et validé votre dossier, nous vous enverrons un identifiant, un mot de passe et une notice explicative pour vous connecter au portail famille.

Sur celui-ci, vous pourrez gérer vos réservations occasionnelles, vos annulations, récupérer vos factures...

Accueil Périscolaire

Contacts

- Riaillé : apsriaille@gmail.com - 02.40.97.86.19
- Trans-sur-Erdre : apstranssurerdre@gmail.com - 02.40.97.39.18
- Pannecé : apspannece@gmail.com - 02.40.04.75.36
- Joué-Sur-Erdre : apsjouesurerdre@gmail.com - 02.28.24.80.52
- Teillé : apsteille@orange.fr - 02.28.01.30.15

Tarifs

L'accueil périscolaire est un service payant faisant l'objet d'une facturation au ¼ d'heure.

Pour calculer le tarif qu'il vous sera appliqué, vous devez multiplier votre quotient familial par le taux d'effort ci-dessous :

$$\begin{aligned} \text{Quotient} \times 0.277\% &= \text{Tarif à l'heure.} \\ \text{Tarif à l'heure} / 4 &= \text{Tarif au quart d'heure.} \end{aligned}$$

Exemple : QF 854 : $854 \times 0.277\% = 2€35$ pour 1h. Soit 0€59 pour ¼ d'heure

Tarif à l'heure minimum = 1€ ; tarif maximum à l'heure = 4€15 ; Petit déjeuner ou gouter : 0.84€.

Accueil du Mercredi

Horaires : De 7h15 à 18h45 - Inscription possible à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.
Arrivée possible jusqu'à 9h30 - Départ possible à partir de 16h30.

Riaillé et Joué Sur Erdre : Angélique Douaud : 02.40.97.86.19 / apsriaille@gmail.com

Teillé : Laëtitia Nison : 02.28.01.30.15 / apsteille@orange.fr

Tarifs :

Pour calculer le tarif qui vous sera appliqué personnellement, vous devez multiplier votre quotient familial par le taux d'effort ci-dessous :

Journée : 1.624 % ---- ½ journée sans repas : 0.880% ---- ½ journée avec repas : 1.207%

Ex pour 1 journée : QF : 588 x 1.624 % = 9 €55 – QF : 1042 x 1.624% = 16€92

Ex pour ½ journée sans repas : QF : 588 x 0.880 % = 5€17 – QF : 1042 x 0.880% = 9€17

**! \ Le prélèvement automatique existe et est conseillé. Vous pouvez le mettre en place dès l'inscription en cochant « oui » dans la partie prévue et en fournissant un RIB ! **

Plus d'informations : <https://www.sivom-secteur-riaille.com/>